

Action et réaction émotionnelles : Le modèle de réalité et le repérage temporel du subjonctif

Takahiro MORITA

Abstract

French subjunctive is often explained by the notion of irrealis. However, this notion is not clearly defined and cannot avoid some difficulties as for particular usages, such as those appearing in the complement clause of some emotional verbs. Achard (1998, 2002) presents, in the framework of cognitive grammar (Langacker 1987, 1991), a solid basis to consider the French mood as “grounding predication”. His theory, however, shows a bit of ambiguity and the grounding model of cognitive grammar needs be modified, at least for the grounding in irrealis domain. The purpose of this paper is to examine the analysis which Achard proposes for the subjunctive appearing in emotional sentences, and to propose backward-shift analysis to account for certain cases of emotional subjunctive.

Mots-clé : subjonctif, grammaire cognitive, verbes d’émotion, repérage temporel, structure de l’irréel

0. Introduction

L’opposition de valeur sémantique entre l’indicatif et le subjonctif s’explique souvent par des concepts intuitifs comme ceux d’objectivité/subjectivité ou de réel/irréel. Cependant, la définition de ces concepts est la plupart du temps flottante et différents critères ont été proposés pour les définir¹). Achard (1998, 2002), par exemple, propose une analyse basée sur la grammaire cognitive élaborée par Langacker (1987, 1991). En faisant appel au critère de réel/irréel, il avance un « modèle de réalité », qui est systématiquement applicable à la distinction sémantique entre l’indicatif et le subjonctif. Selon lui, le repérage du procès s’opère pour l’indicatif dans le domaine de la « réalité élaborée » (elaborated reality) et pour le subjonctif dans un autre domaine plus étroit qui n’est pas inclus dans la réalité élaborée. Efficace pour la plupart des verbes, ce modèle nécessite cependant des aménagements pour rendre compte du subjonctif de sentiment. En général, l’emploi du subjonctif après les verbes d’émotion pose un problème pour toutes les théories sémantiques, en raison de la nature factuelle du procès subordonné. La grammaire

cognitive n'a pas réussi non plus à trouver de solution satisfaisante.

Le présent article a pour objectif d'examiner la théorie proposée par Achard (1998, 2002), et d'analyser à nouveau les emplois du subjonctif apparaissant dans la subordonnée complétive des verbes d'émotion. Nous proposerons notamment de modifier son modèle de réalité tout en déplaçant le point de conceptualisation sur l'axe temporel vers le passé. Cette démarche permettra de rendre compte de la variété des valeurs virtuelles exprimées par les divers emplois du subjonctif.

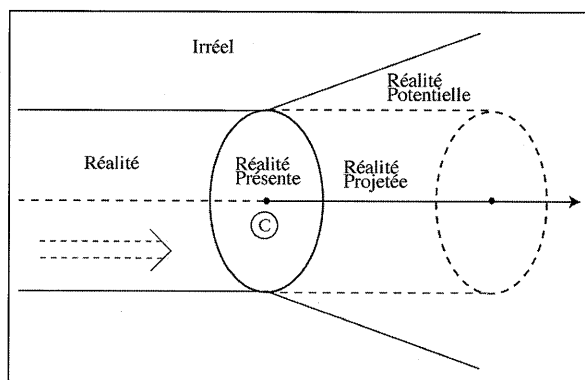
1. La grammaire cognitive et le mode

1.1 Le repérage temporel dans la grammaire cognitive

Le concept du « repérage » (grounding) joue un rôle important dans la grammaire cognitive. Le terme de « repérage » désigne un processus selon lequel une conception linguistique est instanciée comme un « nominal complet » (full nominal) ou une « proposition finie » (finite clause). Les éléments grammaticaux utilisés pour le repérage constituent un inventaire appelé « prédicat de repérage » (grounding predication). Cet inventaire contient les articles et les pronoms possessifs pour les syntagmes nominaux, ainsi que les temps et les modes pour les syntagmes verbaux. Les modes, qui font l'objet du présent article, servent à repérer le procès dans un domaine par rapport au « ground », où se trouve le « conceptualisateur » (conceptualizer) au moment de l'énonciation.

1.2 Modèle du repérage et la fonction du mode

La figure 1 illustre le modèle de réalité proposé dans le cadre de la grammaire cognitive. Le réel et l'irréel correspondent respectivement à l'intérieur et l'extérieur du cylindre. Selon ce modèle, notre conception de réalité évolue au fur et à mesure du temps qui passe.



(cf. Achard 1998 : 44)

Fig.1 Modèle de réalité dynamique

Dans cette figure, « C » représente le conceptualisateur qui est identifié à l'énonciateur, qui se situe toujours dans la réalité présente. La double flèche pointillée représente l'« élan évolutionnel » (evolutionary momentum) qui fait évoluer notre conception de la réalité le long d'un certain trajet. Le trajet qui n'est pas compris dans l'élan évolutionnel est appelé la « réalité potentielle » (potential reality). Le domaine projeté à partir de la « réalité présente » par cet élan est la « réalité projetée » (projected reality). Le réel est composé donc de plusieurs types de réalités : la « réalité présente », la « réalité connue » (known reality, dans le domaine interne du cylindre), la « réalité potentielle » et la « réalité projetée »²⁾. Les autres domaines font partie de l'irréel.

Dans ce modèle, les modes du français sont considérés comme ayant fonction de repérer le procès dans le domaine correspondant. Avant d'analyser en détail les repérages effectués par les deux modes du français, nous allons brièvement passer en revue la distribution des modes dans la construction complétive.

1.3 La classification des verbes et la distribution des modes

Les exemples suivants reprennent la classification des verbes proposée par Achard 1998, dont nous discuterons en détail plus loin. La liste donnée ci-dessous n'est pas exhaustive, mais elle suffira pour illustrer les principes de base régissant la distribution des modes.

Verbes de perception

- (1) Paul voit que Marie a vieilli.
- (2) Marie a remarqué que Jean avait perdu ses cheveux.

Verbes de déclaration

- (3) Le professeur dit que ses étudiants progressent.
- (4) Le directeur a déclaré que Paul devait partir.

Verbes d'attitude envers la proposition

- (5) Les enfants pensent que vous avez apporté des biscuits.
- (6) Je crois que tu as tort.

Verbe de volition

- (7) Je veux que vous soyez à l'heure.
- (8) Le policier demande que vous rentriez tout de suite chez vous.

Verbes de réaction émotionnelle

- (9) Paul est heureux que vous l'ayez ramené.
- (10) Je crains qu'elle ne connaisse pas le chemin. (Achard 1998 : 220-233)

En bref, le verbe dans la complétive se conjugue à l'indicatif dans la complétive des verbes de perception, de déclaration et d'attitude envers la proposition. Dans la complétive qui suit les verbes de volition et de réaction émotionnelle, le verbe se met au subjonctif.

Dans la section suivante, nous examinons le modèle proposé par la grammaire cognitive pour en dégager les limites.

2. Les travaux antérieurs et leurs limites

2.1 Le modèle d'Achard

Selon Achard (1998, 2002), l'indicatif signifie que le procès subordonné est exprimé comme une « proposition », un élément dans le domaine du réel perçu par le conceptualisateur. En revanche, le subjonctif indique que le procès subordonné n'entre pas en relation directe avec le réel, mais plutôt avec un espace mental qui est du ressort exclusif du sujet de la phrase principale. Le mode est déterminé par la correspondance entre les caractéristiques du procès subordonné et celles du verbe principal. Dans les paragraphes suivants, nous examinons cette hypothèse en détail.

2.1.1 Verbes de perception, de déclaration et d'attitude envers la proposition

Pour les verbes de perception, Achard considère l'acte de perception comme un contact quasi-physique entre le perceuteur et l'objet du monde extérieur. Par exemple dans une phrase comme *Il a regardé le film*, le perceuteur « il » entre en contact avec l'objet réel « film ». Les exemples (1) ou (2) expriment plus de distance cognitive envers ce qui est véhiculé par les complétives que s'ils prenaient une forme de phrase simple. Le procès subordonné y est structuré comme une proposition, élément existant de façon autonome dans le monde extérieur. Dans ce cas, l'emploi de l'indicatif correspond au verbe principal qui exige de conceptualiser le procès comme réel. Dans le cas des verbes de déclaration comme (3) ou (4), l'emploi de l'indicatif est motivé par notre conception ordinaire du discours ; nous échangeons des informations en vue d'élargir notre connaissance sur le monde, et nous parlons de ce que nous considérons comme vrai. En d'autres termes, le message échangé réside dans notre conception du réel qu'est la proposition. La variété des verbes de déclaration comme *dire, avouer, déclarer, etc.*, reflète simplement une variation du mode de communication, et n'a aucun effet sur le mode de conceptualisation du procès subordonné. Dans le cas des verbes d'attitude envers la proposition, le procès subordonné à l'indicatif reflète également la conception de la réalité élaborée.

Ainsi, le mode est déterminé par la correspondance entre le procès subordonné et le verbe principal. Pour les verbes présentés dans cette section, le mode indicatif est adopté avec les verbes exigeant la conceptualisation du procès en tant que réalité élaborée par le conceptualisateur.

2.1.2 Les verbes de volition et de réaction émotionnelle

Le fait de vouloir obtenir quelque chose est la preuve que cette chose n'est pas à votre disposition. Par exemple dans une phrase comme *Jean veut une orange*, l'« orange » n'est pas à la disposition de « Jean », et reste toujours son objet de désir. Dans le cas de la complétive des verbes de volition, le sujet de la phrase principale n'est pas en contact avec le procès exprimé dans la complétive, mais plutôt avec la réalisation de ce procès qui est nécessaire au monde désiré par le sujet ; « With *vouloir*, there is no evolutionary basis to the projection, since only a desire is expressed. A wish or a command does not provide any assessment of reality, but expresses the event whose occurrence would please the conceptualizer the most » (Achard 1998 : 248). Dans l'exemple (7), le procès « vous êtes à l'heure » n'est pas dans la réalité projetée de « je ». Dans la phrase (8), ce qui est exprimé comme réel, c'est seulement la demande du « policier » et le procès subordonné reste considéré comme un événement.

Il en va de même pour les verbes de réaction émotionnelle. En bref, le choix du subjonctif reflète un manque de rapport avec la réalité ; le procès n'est pas conceptualisé comme une proposition, mais comme un événement. Le sujet de la phrase principale fait sa réaction envers l'événement. L'énoncé des phrases (9) et (10) a pour objectif d'exprimer l'émotion même, et le procès décrit dans la complétive, restant à l'arrière-plan de la conversation, n'est que l'événement qui provoque la réaction émotionnelle du sujet de la phrase principale³.

Il est à noter que, selon Achard, avec ces deux types de verbes, le subjonctif crée un espace relativement étroit par rapport à l'indicatif. Cet espace est accessible uniquement au sujet de la phrase principale.

2.2 Les avantages du modèle de repérage

La grammaire cognitive, et notamment le repérage dans le modèle de réalité, permet de distinguer les verbes de volition de ceux qui expriment un procès qui se réalise dans le futur. Dans le modèle de réalité, il y a trois types de futurs : réalité projetée, réalité potentielle et irréel. Par exemple, un procès futur dont la réalisation est estimée certaine, sera repéré par l'indicatif présent dans le domaine de la réalité projetée. Ce repérage se distingue de celui opéré par l'indicatif futur simple, qui situe lui un procès dans la réalité potentielle. Le repérage par le subjonctif porte sur un autre domaine ; l'espace étroit (Achard n'a pas clairement défini cet espace comme irréel, mais dans son modèle, il ne reste que le domaine de l'irréel pour le futur). Ce modèle permet de distinguer par exemple le verbe *souhaiter* qui demande le subjonctif, d'un autre verbe sémantiquement proche *espérer*, qui est lui compatible avec l'indicatif⁴. Il est donc efficace pour rendre compte des variations internes du futur.

Notamment pour la distinction entre le réel et l'irréel. En revanche, pour la structure même

de l'irréel dans le futur, il laisse non résolus plusieurs problèmes.

2.3 Problèmes de la construction de l'irréel

Alors que le modèle présenté ci-dessus marche bien pour le domaine réel, l'explication que donne Achard du domaine introduit par le subjonctif est loin d'être satisfaisante : « le procès est repéré dans un espace étroit qui est accessible uniquement au sujet principal », et « le procès n'est pas conceptualisé comme une proposition, mais juste comme un événement ». Ces explications posent au moins deux problèmes.

- 1) Le réel est constitué de quatre types de réalités : réalité présente, réalité projetée, réalité potentielle et réalité connue. Par contre, l'irréel est toujours limité à un seul domaine. Les verbes de réaction émotionnelle repèreraient-ils alors le procès dans le même domaine et de la même manière que les verbes de volition ? Le modèle de réalité ne présenterait-il pas une certaine ambiguïté dans sa conception de l'irréel ?⁵⁾
- 2) Avec le subjonctif, selon Achard, le procès est repéré dans un domaine étroit qui est accessible exclusivement au sujet principal, tandis que l'indicatif repère le procès dans la conception du réel du sujet principal, domaine public et accessible à tous les participants du discours sans privilège. L'espace introduit par le subjonctif est-il vraiment aussi privé ?

Le premier point concerne la relation entre le modèle de réalité et le repérage. Les verbes demandant la conceptualisation de l'événement repèrent-ils le procès dans le même domaine et de la même manière ? Comme nous le démontrons dans la section 3, les procès irréels ne sont pas homogènes du point de vue de leur conceptualisation sur l'axe temporel. Si nous voulons conserver le modèle de réalité pour analyser le subjonctif, il faudra aussi prendre en compte la position du conceptualisateur sur l'axe temporel.

Le deuxième problème porte sur la nature de l'espace introduit par le subjonctif. Si, comme le soutient Achard, cet espace était accessible uniquement au sujet de la phrase principale, un élément introduit dans cet espace devrait ne pas pouvoir être repris par un pronom (cf. Mejías-Bikandi 1996). Or ce n'est pas toujours le cas :

(11) (Conversation dans une entreprise)⁶⁾

- A : Pouvez-vous me trouver une secrétaire qui sache parler l'anglais et l'allemand pour remplacer Mme X pendant son congé de maternité ?
- B : Il serait préférable qu'elle parle aussi l'espagnol, n'oubliez pas que nous avons un contrat en cours de négociation avec l'Argentine en ce moment. Nous allons vous chercher quelqu'un, donnez-nous quelques jours.

Dans la phrase (11), le référent d'« une secrétaire » n'est pas spécifique et il doit donc être renfermé dans un espace accessible uniquement à « A ». Or avec l'ajout dans l'énoncé de « B » de quelques éléments modaux, le conditionnel « serait » et le subjonctif « parle », « elle » peut référer à l'entité en question. Ceci implique que les autres participants du discours peuvent reprendre un élément d'un « espace étroit » sous une certaine condition⁷⁾, et que l'espace introduit par le subjonctif est de nature plus publique que ne le prétend Achard. La distinction entre le réel et l'irréel implique une contrainte qui entre en jeu lorsqu'on essaie d'accéder à l'espace irréel à partir d'un autre espace quelconque. Il n'est donc pas possible de laisser de côté la construction même de l'irréel. En ce qui concerne le repérage opéré par les verbes de réaction émotionnelle dont il est question ici, il est nécessaire d'intégrer le domaine introduit par le subjonctif dans le modèle de réalité, et de tenir compte de la diversité des structures irréelles.

Nous allons maintenant montrer que le domaine irréel du subjonctif présente une structure hétérogène de la même façon dont l'indicatif contient plusieurs domaines réels. C'est l'analyse des verbes de réaction émotionnelle qui vient étayer cet argument. Il nous faudra aussi expliquer comment fonctionne le repérage du procès dans le domaine irréel dans le cadre du modèle de réalité, un point qui est négligé par Achard pour le subjonctif. Comme nous allons le montrer, un procès irréel peut être repéré dans ce modèle de la même manière qu'un procès réel avec l'indicatif.

3. Une autre classification des verbes d'émotion

Les travaux antérieurs, Achard 1998, Imbs 1953, Satô 1970, ainsi que Soga 1994, regroupent tous les verbes d'émotion dans une seule catégorie. Nous montrons qu'il s'agit là au moins de deux catégories distinctes : émotion intentionnelle et émotion réactionnelle. Ces deux catégories de verbes repèrent le procès différemment sur l'axe temporel : les verbes d'émotion intentionnelle le repèrent dans la position postérieure au moment de l'énonciation et les verbes d'émotion réactionnelle dans la position antérieure au moment de l'énonciation. Nous allons appeler les premiers les verbes d'action émotionnelle et les seconds les verbes de réaction émotionnelle.

3.1 Les verbes d'action émotionnelle

Les verbes exprimant une émotion relativement intentionnelle mettent en relief un procès futur. Dans ce sens, ils présentent de nombreuses similitudes avec les verbes de volition. La seule différence est que les verbes de volition expriment un procès que le sujet de la phrase principale désire se voir réaliser, alors que les verbes d'action émotionnelle dénotent un procès dont le sujet principal ne souhaite pas la réalisation.

- (12) a. Je crains qu'elle ne connaisse pas le chemin. (= (10))
 b. \equiv Je souhaite qu'elle connaisse le chemin⁸⁾.

Ainsi, comme les verbes de volition, les verbes d'action émotionnelle repèrent le procès dans un domaine postérieur au moment de l'énonciation. Cela peut être vérifié par le fait que ces verbes demandent souvent un procès non accompli au moment de l'énonciation, comme dans la phrase (12) ou dans l'exemple suivant⁹⁾.

- (13) J'ai peur qu'il ne puisse pas se lever. (Achard 1998 : 221)

Cette catégorie contient des verbes comme *craindre* et *avoir peur*. Si l'émotion du futur est limitée à la peur ou au souci, c'est parce que ce type d'émotions est perçu, à la différence des verbes traités dans la section suivante, comme un procès qui n'est pas encore actualisé au moment de l'énonciation.

Ainsi, les verbes d'action émotionnelle ressemblent aux verbes de volition, avec une différence concernant l'orientation du procès par rapport au domaine de la réalité projetée. Avec les verbes de volition, le sujet de la phrase principale accepte que le procès subordonné soit orienté vers le domaine réel. Avec les verbes d'action émotionnelle, le sujet souhaite que ce procès reste dans le domaine irréel. La construction de l'irréel futur est schématisée dans la figure 2.

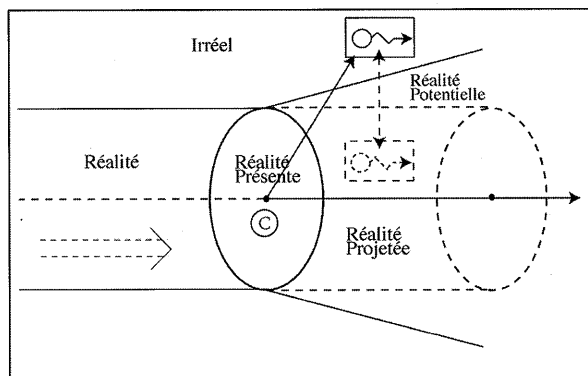


Fig.2 Construction de l'irréel futur

Il est à noter que, dans les deux cas, le procès subordonné verbalisé est repéré par le subjonctif dans le domaine irréel futur, et que l'orientation du procès subordonné est exprimée par le verbe principal. La fonction du subjonctif elle-même est de repérer le procès dans l'irréel postérieur au moment de la conceptualisation, et la structure de l'irréel est identique pour les deux cas.

3.2 Les verbes de réaction émotionnelle

A la différence des verbes d'action émotionnelle, ce type de verbes est non-intentionnel. Cette catégorie compte les verbes exprimant l'étonnement (*s'étonner, être surpris, s'émerveiller*, etc.), la joie ou le plaisir (*être content, être heureux, se réjouir*, etc.), la tristesse (*être triste*, etc.), etc. Avec ces verbes, la structure du domaine irréel est différente de celle constatée dans le cas des verbes de volition. Le procès qui évoque de telles émotions est repéré dans un domaine antérieur ou simultané au moment de l'énonciation, et le procès irréel n'est pas conçu à partir de la réalité présente, mais plutôt à partir d'un point passé.

Pour ces verbes, l'emploi du subjonctif a pour effet d'évoquer la situation opposée, ou d'ajouter une nuance d'imprévu.

- (14) a. Je suis scandalisé que l'on ait pu vous dire une chose pareille. (sur Internet)
 b. Je n'ai pas prévu que l'on ait pu vous dire une chose pareille.
- (15) a. Marie était fâchée que nous ne soyons pas passé la voir. (Achard 1998 : 221)
 b. Marie n'a pas prévu que nous ne soyons pas passé la voir.

En d'autres termes, le procès subordonné exprime un double sens : d'une part, une situation qui évoque une réaction émotionnelle (14a, 15a) au moment du discours, et d'autre part, une situation que le sujet de la phrase principale n'a pas prévue à un certain point antérieur au moment de l'énonciation (14b, 15b). Cette imprévisibilité dans le passé entraîne une conceptualisation de l'irréel et elle est conservée comme une image rémanente, même si le procès est actualisé dans le présent.

Une telle analyse exige de déplacer le point de conceptualisation vers l'arrière sur l'axe temporel. Pour un procès passé ou actuel, on peut imaginer la situation inverse grâce au déplacement du point de conceptualisation.

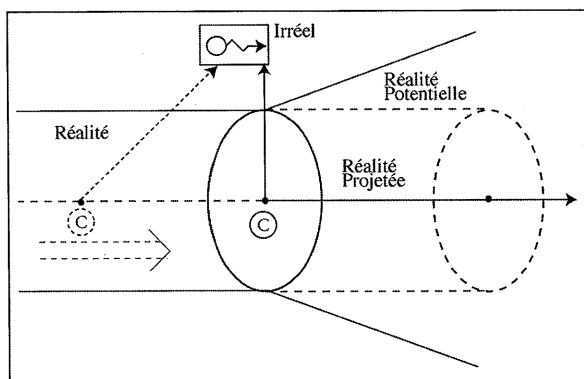


Fig.3 Irréel conçu dans le passé

La seule chose actuelle dans ce schéma, c'est la réalité présente où se trouve le sujet de conceptualisation, qui est en proie à une réaction émotionnelle. Par conséquent, comme l'ont bien indiqué Imbs 1953 et Wierzbicka 1988, c'est l'émotion qui est mise en relief, et le procès qui la cause est exclu de la réalité.

Le décalage du point de conceptualisation n'est pas une technique ad hoc, mais une stratégie qui permet d'interpréter beaucoup de phénomènes linguistiques comme les conditionnelles contre-factuelles et certains emplois de l'indicatif imparfait, etc. Certes, les autres emplois du subjonctif n'exigent pas un tel déplacement du point de vue et la conceptualisation de l'irréel y est plus simple. Mais, par exemple pour analyser une contre-factuelle comme (16), il est nécessaire de déplacer le point de conceptualisation pour trouver une possible réalisation d'un procès, qui s'est déjà révélé être non-actuel au moment de l'énonciation.

- (16) a. Si j'avais été prévoyant, cela ne serait pas arrivé
b. « Je » n'avais pas été prévoyant dans le passé.
c. « cela » est déjà actualisé au moment de l'énonciation.

Ainsi, la distinction entre le réel et l'irréel sera mieux appréhendée en déplaçant le point de conceptualisation (cf. Îda 1995). Alors que le passé est fixé et ancré dans le domaine réel et le futur reste ouvert à plusieurs possibilités comme l'illustre le modèle de réalité dynamique (voir fig.1), nous insistons ici sur le fait que la conception du passé et du futur doit être relativisée à l'égard de l'axe temporel (cf. Condoravdi 2002).

Si nous le comparons avec le contre-factuel, le subjonctif de réaction émotionnelle s'explique lui par la différence de l'objet de verbalisation ; le contre-factuel est l'expression d'un procès comme non réalisé malgré sa possible réalisation dans un point passé, tandis que le subjonctif de réaction émotionnelle verbalise un procès qui est actualisé au moment de l'énonciation malgré sa possible non-actualisation ou son imprévisibilité dans le passé. Le fond de ces deux interprétations, réalisation possible et non-actualisation possible, est soutenu par le déplacement du point de vue. Nous adoptons cette opération non seulement pour la phrase conditionnelle, mais aussi pour le subjonctif.

L'analyse que nous avons proposée ici est différente des travaux antérieurs qui considèrent le subjonctif d'émotions comme exprimant une mise à l'arrière-plan du discours¹⁰. Ces travaux ont l'inconvénient de donner comme critère de l'irréel deux éléments distincts sans lien logique entre eux, l'un situé au niveau de conceptualisation et l'autre sur le plan plus pragmatique de l'énonciation. La présente analyse se base sur un modèle unique, le modèle de réalité dynamique en lui apportant quelques modifications. Elle permet d'expliquer l'accent mis seulement sur

l'émotion dans ce type de phrases, qui vient de la conceptualisation du procès comme irréel dans le passé.

4. Conclusion

En langue moderne, le contraste entre le subjonctif et l'indicatif est difficile à expliquer et la différence sémantique entre eux est souvent très subtile. D'ailleurs, c'est l'indicatif qui était utilisé pour les phrases émotionnelles en ancien français, et le subjonctif n'a fait son apparition que tardivement. Pour les autres usages aussi, l'emploi du subjonctif est prescrit comme une règle figée, le subjonctif étant exigé automatiquement avec certains verbes, prépositions ou adverbes. Le subjonctif en français contemporain présente ainsi un aspect artificiel, mais il nous semble cependant possible de proposer une théorie cohérente au niveau de la conceptualisation. Même si ses emplois sont apparemment prescrits par la norme, ils sont quand même sous-tendus par des motivations certaines.

Il nous reste de nombreux problèmes à résoudre ; d'abord, pour les emplois dans la complétive, il y a encore beaucoup de constructions à analyser, comme la négation des verbes psychologiques, les propositions subordonnées des phrases conditionnelles et interrogatives. De plus, le subjonctif apparaît dans d'autres constructions que la complétive, comme les propositions relatives, appositives, ainsi que dans le complément circonstanciel. Il nous faudra élaborer notre théorie pour expliquer aussi ces phénomènes. La relation entre la référence et le choix du mode est aussi un thème à explorer comme nous l'avons indiqué dans l'exemple (11).

L'analyse des modes verbaux ne doit pas se contenter de faire appel à de vagues concepts comme c'est le cas pour de nombreux travaux antérieurs. Il sera nécessaire d'élaborer le concept du repérage et d'expliquer comment un procès est repéré dans le domaine correspondant et de quoi chaque domaine est constitué. Le présent article a proposé, à travers des analyses du subjonctif d'émotions, une analyse au moyen du déplacement du point de conceptualisation de manière à structurer la notion d'irréel.

Note

- 1) On a proposé beaucoup de concepts comme ceux d'« irréel » (Imbs 1953), de « non-assertion » (Damourette et al. 1911-1936), de « concept pur » (Satô 1970) ou de « non-temporalité » (Soga 1994), etc. Chacune de ces théories a des avantages, mais présente aussi des ambiguïtés.
- 2) Les trois réalités autres que la réalité présente sont appelées la « réalité élaborée » parce qu'elles sont des entités élaborées par le conceptualisateur. La « réalité élaborée » signifie une « proposition » élaborée par le conceptualisateur. Cette notion est le contraire de « événement » (event), qui lui est une description simple du procès.

- 3) Selon Achard, la complétive peut potentiellement permettre l'emploi de l'indicatif et le subjonctif est choisi pour mettre le procès subordonné en arrière-plan. Cette idée semble similaire au concept de « non-visée » avancé par Imbs 1953.
- 4) Peeters 2004 indique qu'il est possible d'utiliser aussi le subjonctif pour le verbe *espérer*. Une analyse descriptive sera nécessaire car la distribution des modes varie selon les époques.
- 5) Le subjonctif n'est mis en relation qu'avec un espace étroit et qu'avec une accessibilité contrainte. L'explication sur le subjonctif échappe donc au modèle de réalité.
- 6) Nous remercions Mme. Christine Lamarre (Université de Tôkyô) qui nous a indiqué cet exemple.
- 7) Ce phénomène devra être analysé plus à fond, mais nous ne le discutons pas en détail dans le présent article.
- 8) Imbs 1953 propose pour le verbe *craindre* une analyse similaire à celle qui est donnée aux verbes de volition. Dans la section 3.2, nous développerons l'idée d'Imbs tout en séparant les verbes d'émotion orientés vers le futur de ceux qui expriment une émotion envers un procès passé ou actuel.
- 9) Le procès parfait est aussi possible, mais l'imparfait est plus fréquent. Avec le verbe *craindre*, 93 phrases sur 100 étaient à l'aspect imparfait (vérification sur Internet).
- 10) Ce type d'analyse inclut l'attitude « anti-cognitive » de Wierzbicka 1988, la « non-visée » d'Imbs 1953 et Achard 1998 qui suit l'idée de Wierzbicka.

Références

- Achard, Michel (1998). : *Representation of cognitive structure : Syntax and semantics of French sentential complements*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter.
- Achard, Michel (2002). : « The meaning and distribution of French mood inflections », dans Brisard, Frank (Ed.) *Grounding : The epistemic footing of deixis and reference*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 197-249.
- Condoravdi, Cleo (2002). : « Temporal interpretation of modals : Modals for the present and for the past », dans Beaver, David I., Luis D. Casillas Martínez, Bardy Z. Clark et Stefan Kaufmann (Eds.) *The construction of meaning*, Stanford, CSLI, 59-88.
- Damourette, Jacques et Edouard Pichon (1911-1936). : *Des mots à la pensée*, Paris, Collection des linguistes contemporains.
- Fauconnier, Gilles (1994). : *Mental spaces : Aspects of meaning construction in natural language*, 2nd ed., Cambridge, Cambridge University Press.
- Îda, Takashi (1995). : *Gengo tetsugaku taizen III* (Intégrale de la philosophie du langage III), Tôkyô, Keisô-shobô.
- Imbs, Paul (1953). : *Le subjonctif en français moderne*, Strasbourg, Publication de la Faculté des Lettres

de l'Université de Strasbourg.

- Langacker, Ronald W. (1987). : *Foundations of cognitive grammar vol.1 : Theoretical prerequisites*, Stanford, Stanford University Press
- Langacker, Ronald W. (1991). : *Foundations of cognitive grammar vol.2 : Descriptive applications*, Stanford, Stanford University Press
- Mejías-Bikandi, Errapel (1996). : « Space accessibility and mood in Spanish », dans Fauconnier, Gilles et Eve Sweetser (Eds.) *Spaces, Worlds and Grammar*, Chicago/London, University of Chicago Press, 157-178.
- Morita, Takahiro (2004). : *Le subjonctif en français et la notion d'irréel*, mémoire de maîtrise à l'Université de Tôkyô.
- Peeters, Bert (2004) : « Review article of Achard 1998 », dans *Cognitive Linguistics* 15(4), 588-594.
- Satô, Fusakichi (1970). : *Gendai huransu go setsuzoku hô –sono hôteki kachi ni kansuru rironteki kenkyû* – (Essai théorique sur la valeur modale du subjonctif en français contemporain), Tôkyô, Daisan-shobô.
- Soga, Yûsuke (1994). : *Huransu go ni okeru Jôkyô no hyôgenhō – kôbun/dôshi johô no sentaku* – (Expressions circonstanciées dans la langue française – choix de constructions/modes verbaux), Tôkyô, Hakusui-sya.
- Wierzbicka, Anna (1988). : *The semantics of grammar*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.